

Comptabilité générale

Les frais de transport

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Étude de cas

L'entreprise FAB a reçu les factures suivantes au cours du mois de novembre :

• 2 novembre	Facture A1 du fournisseur MULLER. Achats d'emballages non identifiables Port	5700 € HT 480 € HT
• 12 novembre	Facture A3 du transporteur LAOUENAN. Transport des matières premières achetées à Masse	4 000 € HT
• 15 novembre	Facture A4 transport de marchandises achetées	1 750 € HT
• 20 novembre	Facture A6 transport de marchandises vendues	2 000 € HT

Toutes les opérations dont le montant est donné hors taxes sont soumises à la TVA à taux normal.

Au début du mois, les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges externes appropriés.

À partir du 15 novembre (inclus), il est décidé de changer de mode de comptabilisation des frais de transport : à compter de cette date, les frais accessoires d'achat seront directement enregistrés dans le compte achat de marchandise.

Consignes

Enregistrer ces factures dans le journal de l'entreprise FAB.

Écritures Entreprise AU

Références

Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.